

**Demande d'examen au cas par cas préalable** 19 AVR. 2019  
**à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**



Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

**1. Intitulé du projet**

Renouvellement de la carrière de pierre calcaire de Nespouls (19600)

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

SARL LES PIERRES DU CAUSSE

Nom, prénom et qualité de la personne

M. ARPONTET FABRICE en qualité de gérant de la SARL

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

3 8 9 8 0 2 7 8 6 0 0 0 2 7

Forme juridique SARL

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1-c	Renouvellement sans extension de la carrière de Nespouls (19600) autorisée sur une superficie globale de 2ha75a54ca, rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet consiste à la prolongation pour 15 ans supplémentaire de l'autorisation de la carrière de pierre calcaire exploitée par la société Les Pierres du Causse sur la commune de Nespouls (19600) dont l'échéance de l'autorisation préfectorale est aujourd'hui fixée au 21 janvier 2025. Il s'agit de permettre de finaliser l'exploitation de ce gisement en conservant un mode d'exploitation et un rythme d'exploitation quasi identique (passage de 18000 à 25000 tonnes par an). La zone exploitée durant cette période sera étendue à tout le domaine exploitable de la carrière autorisée actuelle soit 2ha environ au total.

Le périmètre de la carrière n'est pas modifié, il n'y a pas de demande de défrichement ni de démolition. Aucun traitement de matériaux n'est effectué sur le site de la carrière.

La remise en état - remblayage partiel avec les stériles du gisement- est à vocation écologique avec créations de pelouses calcicoles, bosquets arbustifs et falaises calcaires résiduelles sécurisées. Le principe de réaménagement du site sera identique à celui prévu dans le cadre de l'autorisation actuelle.

#### **4.2 Objectifs du projet**

La production des dernières années ayant été inférieure aux bases prévisionnelles, en raison notamment du changement d'exploitant le volume du gisement à valoriser reste important. Le projet vise à maintenir durablement sur le secteur l'activité de production de blocs calcaires pour taille de pierre, pierre à bâtir, blocs d'enrochement et granulats qui sont consommés essentiellement sur le département de la Corrèze et de la Dordogne. Tous ces matériaux sont utilisés dans le domaine du bâtiment et des travaux publics par la Société de TP Lagarde et Larouze installée à Terrasson, gérée également par monsieur Arpontet Fabrice et dont l'activité dépend fortement de la carrière.

Au total cette demande a pour objectif de finaliser l'exploitation du gisement calcaire autorisé et encadré en surface par le PLU de la commune de Nespouls. L'estimation du gisement disponible et valorisable est de 600 000 tonnes, il permet de pérenniser la production pour 21 ans jusqu'à l'arrêt définitif de la carrière.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

La carrière étant déjà autorisée et fonctionnelle, l'ensemble du périmètre concerné par la demande de renouvellement est clôturé, borné et signalé par des panneaux, son accès sur la route départementale par une piste privée est maintenu. Aucune infrastructure n'est présente sur le site et pas d'engins en dehors des campagnes d'extraction, les matériaux non valorisables pour le bâtiment sont repris puis acheminés par tombereau vers l'installation mobile de traitement située sur des terrains voisins (200m au nord) et mitoyens de l'aéroport et propriété de la même société gérée par monsieur Arpontet Fabrice .

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'exploitation du gisement se fera progressivement sur une durée de 21 ans (janvier 2040), soit 5 tranches quinquennales la dernière réservée en partie à la restauration définitive du site; l'avancée de la zone d'extraction et en chantier est compensée par un réaménagement simultanée des zones exploitées et abandonnées. Le terrain exploitable est défrichée et décapée, les terres de découverte et stériles calcaires sont stockés séparément sous forme de merlons périphériques. L'extraction se fera par campagne, on compte 6 mois d'activité en moyenne par an, elle s'effectue en fouille sèche à ciel ouvert principalement à l'aide d'engins publics (pelle mécanique munie de brise roche). Le cas échéant un tir de mine peut s'avérer nécessaire on compte un tir de mine par an en moyenne, cette mission étant sous traitée et confiée à une entreprise spécialisée.

L'exploitation est menée à flanc de colline par plusieurs paliers successifs séparés par une banquette de sécurité. La hauteur totale du front est de 15m. La production annuelle augmentera légèrement passant de 18000 à 25000 tonnes soit une faible augmentation du trafic de camions lissée sur la période d'activité annuelle.

A la fin de l'autorisation le gisement calcaire aura été exploité et valorisé et l'exploitant aura finalisé le remise en état du site conformément à l'arrêté préfectoral.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La procédure d'autorisation unique vise l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement sous la rubrique 2510. Le projet de renouvellement ne modifiera pas cette situation. Il n'y a pas de demande d'autorisation de défrichement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
superficie de la carrière (stable)	2ha75a 54ca
surface totale exploitable	environ 2ha
tonnage exploitable	600 000 tonnes
production annuelle	25 000 tonnes
durée de la demande de prolongation d'exploitation à compter de la fin de l'AP actuel	15 ans

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

le renouvellement est situé au lieu-dit Las Plassas commune de Nespouls (19600), section D parcelles N° 603,606,1200

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 0 1° 29' 20" ... Lat. 45° 02' 02" ...

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" ... Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" ...

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" ... Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" ...

Communes traversées :

NESPOULS (19600)

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

Carrière de Nespouls au lieu-dit Las Plassas autorisée par arrêté préfectoral du 21 janvier 2010 et AP complémentaire de changement d'exploitant du 5 septembre 2016; surface totale de 27554m<sup>2</sup> pour une production d'environ 18 000 tonnes par an et une durée de 15 ans. Etude d'impact rédigée en 2008 par le cabinet Marcelot géologue et bureau d'étude déposée avec le dossier de demande d'autorisation de carrière

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont à environ 4km
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la carrière est en limite extérieure du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Brive Souillac
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise de la carrière est drainée par la source du Sorp (4,5km au N) qui participe à l'alimentation du lac de Causse à usage touristique. Toutes les études hydrogéologiques liées à la construction de l'A20, de l'aérodrome Brive Souillac au voisinage immédiat et le parc d'activité du Haut Quercy englobant le secteur de la carrière conduisent clairement à qualifier la zone de la carrière comme peu vulnérable
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour information le site FR 7401119 pelouses calcaires et forêt du causse corrézien est à 5,5km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité a pour objet la production de matériaux pour leur commercialisation sur les chantiers du bâtiment et du BTP. Les stériles du gisement sont intégralement utilisés lors de la remise en état.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La totalité de la surface exploitable est défrichée et décapée. la partie boisée constituant la bande de protection des 10m est conservée en état. L'étude initiale du site avait mis en évidence en limite Est du site une station de Scilla autumnalis, plante protégée dans ce secteur géographique. L'exploitant a retenu la solution de l'évitement en créant un rayon de protection de 5m clôturée autour de cette station. Pas de modifications de continuités écologiques la carrière est située entre l'aérodrome et une voie communale.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site Natura 2000 proche de la carrière

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de renouvellement sans extension concerne une surface déjà défrichée et décapée par ailleurs limitée
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic ne sera guère modifié avec la poursuite de la carrière soit 2-3 rotations de camions par jour d'activité. Les pistes d'accès privées sont largement dimensionnées, hors zone urbanisées, avec une sortie bitumée bien dégagée sur la route départementale recalibrée depuis l'ouverture de l'aérodrome
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions sonores proviennent des engins (pelle, brise roche, tombereau) et ponctuellement par un tir de mine qui engendre une onde sonore. Conformément à l'arrêté préfectoral, des mesures de niveaux sonores sont réalisés. Les valeurs sont conformes à la réglementation. Il n'y aura pas de modification notable des sources sonores, le projet ne se rapproche pas des habitations

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation par tir de mines (un tir par an en moyenne) est source de vibrations. Sur ce site les plans de tir et les charges sont adaptés à la distance aux habitations du hameau de Baudran (300m) et de la tour de contrôle de l'aéroport (1km). Conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation, un contrôle de vibration est réalisé dans ces deux secteurs; Ce suivi montre l'absence de vibrations non réglementaires, pas de grief de la part des riverains ou de l'aéroport Brive Souillac. Dans ce projet de renouvellement les distances vis à vis de ces deux secteurs resteront identiques.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur le site des émissions de poussières diffuses peuvent se produire par temps sec mais ne sont pas toxiques comme le montre l'étude d'empoussièrage. Elles ont pour origine la circulation des camions et le passage des vents violents sur les aires décapées; en cas de nécessité, l'exploitant utilise une arroseuse pour rabattre les poussières. Tous les engins et véhicules sont conformes à la réglementation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de stockage d'hydrocarbures ou autres produits chimiques sur le site. Le ravitaillement des engins est assuré par un livreur pétrolier et effectué de bord à bord au dessus d'une aire étanche reliée à un séparateur à hydrocarbures.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits sur la carrière sont et seront les terres de découverte, des strates calcaires superficielles et altérées et les formations argilo marneuses issues des joints séparant les horizons calcaires. Ces matériaux inertes sont réutilisés pour la remise en état du site.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site ou monument classé situé à proximité. Les seules perceptions visuelles sont limitées à quelques centaines de mètres le long de la voie communale longeant la carrière par ailleurs peu fréquentée et sont diminuées par les haies et boisements conservés en périphérie du site. Aucune vue du site n'est possible depuis les lieux habités.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet de renouvellement portera sur un principe d'exploitation et de remise en état analogue à ceux définis dans le cadre de l'autorisation actuelle

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le rythme de production, la méthode d'exploitation ainsi que le trafic seront peu modifiés dans ce projet de renouvellement, par conséquent aucun effet cumulé avec d'autres projets existants ou approuvés n'est attendu. Les terrains boisés qui séparent les pistes de l'aérodrome de la carrière sont la propriété de monsieur Arpontet Fabrice, ils resteront en état pendant toute la durée de la carrière.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- le projet concerne le renouvellement de la carrière sans extension de surface et permet une exploitation optimisée de la ressource disponible tout en sécurisant sur plus de 20 ans l'approvisionnement en matériaux de la société de TP géré par monsieur Arpontet.
- Le renouvellement de la carrière est compatible avec les dispositions relatives à la zone UXc du PLU de la commune de Nespouls secteur délimité géographiquement et destiné à l'exploitation de carrière.
- Une bande périphérique de 10m entre la limite foncière et la zone exploitée est mise en place. La végétation s'y trouvant est conservée assurant à la fois un écran acoustique et paysager. En limite Est et adossé à ce retrait une zone de protection entourant la station botanique de scilla autumnalis a été définie. Matérialisée par une clôture, c'est une véritable zone d'exclusion ou toute intervention est interdite (défrichage, stockage, passage d'engins) durant toute la durée de la carrière.
- Pas d'impact visuel, acoustique, vibratoire sur les lieux habités; des mesures sont réalisées régulièrement.
- Conservation d'une surface boisée entre les pistes de l'aérodrome et l'emprise de la carrière conformément aux directives de la DGAC.
- la hauteur totale du front d'exploitation sera de 15m maximum avec des banquettes intermédiaires afin de garantir la stabilité du massif.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de renouvellement visant à achever l'exploitation du gisement concerné est donc caractérisé par:

- un faible impact écologique et des mesures d'évitement déjà mises en place, pas de défrichage
- aucun impact sur l'agriculture et la sylviculture
- aucun impact sur l'hydrologie (pas de cours d'eau) et l'hydrogéologie (extraction hors d'eau)
- pas d'impact sanitaire notamment en dehors des des périmètres de protection des captages AEP
- aucun impact et aucun ressenti sur le voisinage, habitations au delà de 300m

Il n'est donc pas de nature à entraîner des dommages et inconvénients significatifs. Une étude d'incidence environnementale intégrant les mesures déjà prises devrait permettre d'en maîtriser les impacts.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
annexe 5 : contexte environnemental annexe 6 : plan topographique annexe 7 plan d'exploitation annexe 8 : mesures acoustiques et vibratoires annexe 9 : extrait PLU commune de Nespouls annexe 10 : justification des pouvoirs de monsieur Arpontet Fabrice

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Tessardon

le,

28/07/2018

Signature



**LES PIERRES DU CAUSSE**

SARL au Capital de 15 000,00 €

Baudran - 19600 NESPOULS

RCS de Brive 389 802 786 00027

TVA Intracommunautaire FR 38 389 802 786